



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
du conseil d'administration

-----  
Séance du 19 octobre 2018  
-----

**Présents :** Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Philippe ROSSINI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Michèle OLIVIER, Madame Josiane PIRET

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Eric CIOTTI à Madame Anne SATTONNET , Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

**RAPPORT N° 18-27 - MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE  
CONSTRUCTION DE CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Lors de la séance du 22 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé les opérations de construction des centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquebillière, Roquefort-les-pins, La Turbie et Puget-Théniers, ainsi que les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) correspondants.

Des procédures administratives et des contraintes techniques ont modifié les délais de réalisation. Il convient donc de réajuster les crédits de paiement pour les opérations suivantes :

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020
TOURRETTE-LEVENS	3 000 000 €	198 000 €	1 964 000 €	838 000 €
SAINT-MARTIN-DU-VAR	5 500 000 €	74 000 €	1 000 000 €	4 426 000 €
ROQUEBILLIERE	1 860 000 €	47 000 €	1 813 000 €	
ROQUEFORT-LES-PINS	2 500 000 €	200 000 €	2 300 000 €	
LA TURBIE	3 600 000 €	270 000 €	1 350 000 €	1 980 000 €

<b>PUGET-THENIERS</b>	4 880 000 €	30 000 €	500 000 €	4 350 000 €
<b>TOTAL</b>	21 340 000 €	819 000 €	8 927 000 €	11 594 000 €

Suite au remplacement du titulaire du marché de gros œuvre de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Laurent-du-Var, il convient également de réajuster les crédits de paiement comme suit :

<b>OPERATION</b>	<b>AUTORISATION DE PROGRAMME VOTEE</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT EXECUTES 2017</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT 2018</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT 2019</b>
<b>SAINT-LAURENT-DU-VAR</b>	3 200 000 €	184 000 €	865 000 €	2 151 000 €

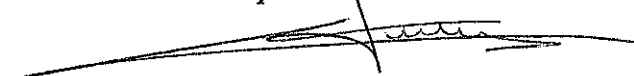
Les crédits de paiements 2018 sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver le réajustement des crédits de paiement, comme détaillés ci-dessus, pour les opérations de construction des centres d'incendie et de secours de :

- \* Tourrette-Levens,
- \* Saint-Martin-du Var,
- \* Roquebillière,
- \* Roquefort-les-pins,
- \* La Turbie,
- \* Puget-Théniers,
- \* Saint-Laurent-du-Var.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*